

# CONTRAT D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

CONTRAT  
D'INSCRIPTION  
ANNEE SCOLAIRE  
2014-2015

## Entre

« BRIGHT SCHOOL CENTER », établissement d'enseignement privé hors contrat, sis au 58 avenue de la République, 93150 Le Blanc Mesnil, représenté par Nancy Joseph Julius, en qualité de Gérante,  
(ci après dénommée « l'École »)

## Et

Madame .....  
née le ..... à .....  
et/ou Monsieur .....  
né le ..... à .....  
résidant au .....

(ci après dénommés indistinctement « le parent ou les parents »)

## Article 1 - Autorité parentale

Les parents signataires attestent être titulaires de l'autorité parentale.  
(ou)

Le parent signataire atteste être seul titulaire de l'autorité parentale en vertu d'une décision en date du .....

## Article 2 - Enfant concerné et classe d'inscription

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Inscrit en classe de ..... pour l'année .....

## Article 3 - Scolarité

L'École s'engage à assurer la scolarité de l'enfant durant l'année scolaire visée ci-dessus à l'exclusion des périodes de vacances selon le calendrier de l'école (conformément au calendrier publié à chaque début d'année scolaire), à charge pour les parents d'amener et de ramener leur enfant.

## Article 4 - Frais de dossier

A la signature du présent contrat, les parents payent une somme forfaitaire de ..... euros correspondant aux frais de dossier.

Ce montant est acquis à l'École même en cas de décision ultérieure des parents de ne pas scolariser leur enfant. En revanche, ces frais seront restitués aux parents si la scolarité n'est pas effectuée du fait de l'École.

**CONTRAT  
D'INSCRIPTION  
ANNEE SCOLAIRE  
2014-2015**

**Article 5 - Coût de la scolarité**

L'année scolaire est divisée en trois périodes appelées trimestres et découpées comme suit :

- 1er trimestre : de la rentrée au 30 novembre
- 2nd trimestre : du 1er décembre au 19 mars
- 3ème trimestre : du 20 mars à la fin de l'année

Les parents sont redevables du coût de chaque trimestre au plus tard soixante jours avant le début du trimestre, à l'exclusion du premier trimestre, payable au mois de mai précédent la rentrée scolaire. A défaut, l'Ecole se réserve la faculté de refuser de scolariser l'enfant pour le trimestre impayé y compris en milieu d'année scolaire.

Le coût d'un trimestre de scolarité est fixé contractuellement à ..... euros. Il est révisable trimestriellement.

**Article 6 - Résiliation**

Les parents ont la faculté de résilier le présent contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception non équivoque, adressée soixante jours avant la date de début du trimestre non effectué pour que les parents puissent prétendre au remboursement des frais correspondant à ce trimestre. Dans tous les autres cas, les frais de scolarité restent acquis à l'école.

Tous les frais de scolarité pour un trimestre commencé restent également acquis à l'École.

Sauf motifs graves ou force majeure, l'École s'interdit de refuser un enfant en cours de scolarité pour lequel les parents ont correctement réglé les frais de scolarité afférents sauf décision judiciaire prononçant la scolarité dans un autre établissement.

En cas de décision judiciaire de changement d'établissement scolaire, les frais de scolarité pour le trimestre en cours restent acquis à l'École.

**Article 7 - Maladie / Absence**

Pas plus que d'autres causes, la maladie ou l'absence pour raisons familiales ne justifient de remboursement de quelconques frais de scolarité pour un trimestre déjà engagé.

**Article 8 - Règlement intérieur**

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur annexé aux présentes et en accepter les termes.

**Article 9 - Activités pendant les vacances scolaires**

Étant donné les difficultés particulières liées à leur organisation, et s'agissant des activités organisées durant les vacances scolaires pour lesquelles une convention particulière est formée avec les parents, il est entendu par avance que les frais y correspondant sont dus en totalité par avance et sont acquis à l'École y compris en cas de renonciation ultérieure des parents. En revanche, ils sont intégralement restitués aux parents en cas de non exécution du fait de l'École.

Fait en double exemplaire, un pour chaque partie, à Paris le .....

Signatures

*(précédées de la mention « lu et approuvé »)*

Le père

La mère

Bright School Center